



La Ronde de l'Est

28 & 29 mars 2009

Règlement Particulier

A.S.A. de Bourbon

83, Lotissement CHAY PAK THING 97470 SAINT-BENOÎT
Tél. : 06 92 85 03 77 – 06 92 85 08 30 – Fax : 02 62 50 46 65 / 51 32 31



La Ronde de l'Est 2009

Programme et Horaires

Samedi 28 février 2009	Parution du règlement – Ouverture des engagements
Lundi 16 mars 2009	Clôture des engagements
Samedi 21 mars 2009 De 10h00 à 20h00	1 ^{ère} session de reconnaissances ES 1/3 : Arums, ES 2/4 : Frémicourt,
Dimanche 22 mars 2009 De 10h00 à 20h00	2 ^{ème} session de reconnaissances ES 5/7 : Cambourg, ES 6/8 : Ste Marguerite,
Lundi 23 mars 2009 De 16h00 à 22h00	3 ^{ème} session de reconnaissances ES 1/3 : Arums, ES 2/4 : Frémicourt,
Mardi 24 mars 2009 De 16h00 à 22h00	4 ^{ème} session de reconnaissances ES 5/7 : Cambourg, ES 6/8 : Ste Marguerite,
Mercredi 25 mars 2009	Publication de la liste des engagés
Vendredi 27 mars 2009 De 15h00 à 21h00 De 15h30 à 21h30	Vérifications administratives et techniques (Briefing écrit remis aux concurrents) Mairie Plaine des Palmistes Mise en Parc Fermé Aire foraine Plaine des Palmistes
Samedi 28 mars 2009 09h30 11h00 13h00 16h47	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Mairie Plaine des Palmistes Publication de la liste des équipages admis au départ Mairie Plaine des Palmistes Départ de la 1 ^{ère} étape Aire foraine Plaine des Palmistes Arrivée de la 1 ^{ère} étape Parc Fermé – Plaine des Palmistes
Dimanche 29 mars 2009 07h00 08h00 14h12 A partir de 14h15 A partir de 15h00 A partir de 15h30 A partir de 15h30	Publication du classement partiel de la 1 ^{ère} étape Ordre de départ et heures de la 2 ^{ème} étape Mairie Plaine des Palmistes Départ de la 2 ^{ème} étape Parc Fermé – Plaine des Palmistes Arrivée de la 2 ^{ème} étape Aire foraine Plaine des Palmistes Vérifications finales Aire foraine Plaine des Palmistes Publication des résultats finaux provisoires du rallye Mairie Plaine des Palmistes Publication des résultats finaux définitifs du rallye Mairie Plaine des Palmistes Remise des prix Restaurant Délices des Plaines

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de Bourbon (A.S.A.B.) organise les 28 et 29 mars 2009, une épreuve automobile nationale dénommée :

La Ronde de l'Est

Cette épreuve est co-organisée par la F.M.M.S.A.M. de Madagascar et Le Car de l'île Maurice, nos jumeaux.



La Ronde de l'Est 2009

Le présent règlement a été enregistré par le CORSA Réunion sous le permis d'organisation n°/.../... en date du .../.../2009 et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° en date du .../.../2009.



La Ronde de l'Est 2009



La Ronde de l'Est 2009

Ainsi que :

La Préfecture de la Réunion
La Direction Départementale de l'Équipement
La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
Départementales
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
Le service de Sécurité Radio
Le service médical de l'Épreuve
La Sous-préfecture de Saint Benoît
La Direction Départementale de la Sécurité Publique
La Direction des Infrastructures
La presse écrite et audiovisuelle

L'ensemble des bénévoles de la Réunion officiant avant – pendant – après l'épreuve et nos amis de l'Île Maurice (Le CAR) et de Madagascar (FMMSAM)

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération.

1.1p. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Rosabelle HOAREAU	Licence n° 126725
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Denis HOARAU	Licence n° 13787
	M. Christian MARTIN	Licence n° 35423
Directeur de Course	M. Lilian ETHEVE	Licence n° 13740
Adjoints à la Direction de Course		
<i>Vérifications administratives et techniques / PC Course</i>	Mlle Nathalie AGATHE	Licence n° 34374
<i>PC Course</i>	M. Patrick CLAIN	Licence n° 79611
<i>Départs – Arrivées – Parc Fermé</i>	M. Béatrice TRICARD	Licence n° 25363
<i>Parcs d'Assistance et Regroupement</i>	M. Patrick PORET	Licence n° 13795
<i>Tricolore - Fermeture de route</i>	M. Serge AUTALE	Licence n° 13793
Directeurs de Course – Délégués aux Épreuves Spéciales	M. Pascal PARIS	Licence n° 17498
	M.	Licence n° 13787
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Fabien GIGAN	Licence n° 117310
Commissaire Technique Responsable	M. Jean Patrick BEGUE	Licence n° 57167
Commissaires Techniques	M. Alain HOARAU	Licence n° 13451
	M. Alain VILLE	Licence n° 172112
	M. Alexis KLING	Licence n° 173569
	M. Raymond LE TOULLEC	Licence n° 173570
Organisateur Technique	M. Nicol COCHARD	Licence n° 13797

1.2p. Eligibilité

Le **Ronde de l'Est** compte pour :

- la Coupe de France des rallyes 2009
- le Championnat des rallyes, la Coupe 1600 Gr A, la Coupe Gr N, la Coupe F 2000, la Coupe des marques 2009 et le Challenge Promo du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion
- les Coupes et Challenges approuvés par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion

1.3p. Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la Mairie Plaine des Palmistes le vendredi 27 mars 2009 de 15h00 à 21h00.



La Ronde de l'Est 2009

Les équipages engagés seront informés des heures de convocation pour les vérifications administratives par la presse écrite (JIR et/ou Le Quotidien) du jeudi ou vendredi précédant l'épreuve.

Les équipages qui feront l'objet de retard lors des vérifications se verront infliger les pénalités suivantes :

- jusqu'à 30 mn de retard	15 €
- de 31 mn à 1 heure de retard	30 €
- par heure supplémentaire de retard	15 €

Les vérifications finales auront lieu au Parc Fermé d'Arrivée. Les contrôles faisant l'objet d'un démontage seront effectués au Garage S.C.F. Le prix de la main horaire est fixé à 45,00 € TTC.

Article 2 – Assurances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 3 – Concurrents et Pilotes

3.1p. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5p. Toute personne qui désire participer à l'épreuve **La Ronde de l'Est** doit adresser au secrétariat du rallye (cf. page 3), cachet de La Poste faisant foi, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le lundi 16 mars 2009 à 24H00.

En revanche, pour des raisons pratiques, il est préférable que les concurrents se rendent aux points ci-dessous :

- à l'Auto-école CHATEAU – 75 rue Maingard à St André de 13h00 à 18h00 le samedi 7 mars 2009
- au CO.R.S.A. Réunion – Immeuble Vava – 145 bis rue Marius et Ary Leblond à St Pierre de 13h00 à 18h00 le vendredi 13 mars 2009.
- chez « FM COMPETITION » zone des sables Etang Salé à compter du 28/02/09.

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

3.1.11.1p. Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec publicité facultative des organisateurs :

Challenge Promo :	374,00 €	Autres :	440,00 €
-------------------	----------	----------	----------

b) sans publicité facultative des organisateurs : Double tarif

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage
- d'une photocopie de la licence 2009 du concurrent, des deux membres de l'équipage
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire du véhicule
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- d'une photocopie de la première page du passeport technique du véhicule

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

3.3p. Ordre de départ

3.3.1p. Pour la première étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire,



La Ronde de l'Est 2009

pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires, ou autres par mesure de sécurité.

3.3.2p. L'attribution de ces numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Article 4 – Voitures et équipements

4.1p. Voitures autorisées

4.2p. Pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et règlement du CO.R.S.A. Réunion

4.3p. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1.2p. Pendant toute la durée du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs d'assistance.

Cependant, les membres de l'équipage, n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé).

Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5 – Publicité

Publicité obligatoire : Panneaux de compétition D & G : (fixé ultérieurement par additif)

Publicité facultative : Bandeaux de pare-brise D & G : (fixé ultérieurement par additif)

Article 6 – Sites et infrastructures

6.1p. Description

La Ronde de l'Est représente un parcours de **178,830 km**. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **60,200 km**.

Les épreuves spéciales sont :

1ère Etape

ES 1/3: Arums – 7,100 km

ES 2/4: Frémicourt – 6,100 km

2ème Etape

ES 5/7: Ste Marguerite – 6,800 km

ES 6/8: Cambourg – 10,100 km



La Ronde de l'Est 2009

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire ».

6.2p. Reconnaissances

6.2.2p. Voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.5p. Durée

Les reconnaissances individuelles sont interdites. Elles seront réglementées de la manière suivante :

Samedi 21 mars 2009 de 10h00 à 20h00 et Lundi 23 mars 2009 de 16h00 à 22h00

ES 1/3: Arums, ES 2/4: Frémicourt

Dimanche 22 mars 2009 de 10h00 à 20h00 et Mardi 24 mars 2009 de 16h00 à 22h00

ES 5/7: Cambourg, ES 6/8: Ste Marguerite

Aux dates et heures mentionnées, les concurrents se présenteront au départ des épreuves spéciales et devront inscrire, par leurs soins, les heures d'entrée et de sortie dans l'Épreuve Spéciale. Ils devront faire valider leur carnet de contrôle, le cas échéant, par le Commissaire qui se trouvera sur le parcours. Il ne sera possible de passer que 3 fois au maximum dans chaque Épreuve Spéciale.

Ces passages se feront sur « **route ouverte** » dans le cadre du code de la route. Il sera formellement interdit de circuler sur le parcours dans le sens inverse du déroulement de l'Épreuve Spéciale.

6.2.6p. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.7p. Pénalités

§ Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la F.F.S.A.

Les trois pénalités sont cumulées.

§ Autres infractions :

- 1^{ère} infraction, selon la gravité :
 - 1 mn
 - ou 3 mn
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement
 - 2^{ème} infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la F.F.S.A.
 - amende du double du montant de l'engagement
- Les trois pénalités sont cumulées.

§ Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.



La Ronde de l'Est 2009

6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 7 – Déroulement de l'épreuve

7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2p. Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11p. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Chasuble jaune :	Commissaires
Chasuble blanc :	Chef de Poste
Chasuble orange :	Commissaires de Route

7.3p. Contrôles de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.) – Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4p. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5p. Epreuves Spéciales

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6p. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 8 – Pénalités – Réclamations – Appels

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 9 – Classement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9.5p. Il sera établi un classement « Challenge Promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

Article 10 – Prix et coupes

Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9.

La remise des prix se déroulera le dimanche 29 mars 2009 à partir de 15h30 au Restaurant Délices des Plaines.

Les prix non retirés à l'issue de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.